



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

Mme Josiane BOIZIAU - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON - M. Anthony GARNIER - Mme Magali JAHAN - Mme Sylvie LE MOAL - Mme Patricia LEBOSSÉ - Mme Sylvie LECOMTE - M. Claude LERAY - M. Bruno MICHEL - Mme Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN – Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. Rémy BOURCIER
Mme Suzanne LELAURE

POUVOIRS

M. Rémy BOURCIER donne pouvoir à M. Bruno MICHEL
Mme Suzanne LELAURE donne pouvoir à Mme Florence SALOMON

Mme Sylvie LE MOAL a été désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du 20 avril 2017
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Autorisation de signature des marchés de travaux de transformation d'une salle de classe en bibliothèque municipale
4. Lutte collective contre les corvidés année 2017 – Participation financière de la commune
5. Demande de subvention exceptionnelle
6. Admissions en non-valeur
7. Décision modificative N°1 du Budget principal 2017 de la commune
8. Comptes rendus de Commissions / Comités
9. Questions diverses



1. Approbation du Procès-verbal du 30 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions et 15 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du 20 avril 2017.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Par délibération du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prise en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DESIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
D2017-034	18-avr.-17	ORAPI	Produit hygiène école	55,58 €
D2017-035	18-avr.-17	ORAPI	Produit hygiène école	528,31 €
D2017-036	18-avr.-17	MELPOMEN	Rampe alu Althéa	855,67 €
D2017-037	18-avr.-17	LEBERT	Matériel ST	48,00 €
D2017-038	26-avr.-17	GESCIME	Reprise concession funéraire	4 785,60 €
D2017-039	26-avr.-17	DECATHLON	Abri de touche / foot	769,00 €
D2017-040	26-avr.-17	Espace émeraude	Balayeuse/ désherbeuse	16 740,00 €
D2017-041	2-mai-17	SAVAS	Réparation matériel ST	1 734,89 €
D2017-042	2-mai-17	BAILLY-QUAIREAU	Clés	340,80 €
D2017-043	3-mai-17	GORA collectivité	Aire de jeux plan d'eau	16 020,00 €
D2017-044	5-mai-17	VM matériaux	Fourniture ST	287,76 €
D2017-045	5-mai-17	LEBERT/CHAMPION	Fourniture ST	357,64 €
D2017-046	5-mai-17	SAB	Table pique-nique	362,88 €
D2017-047	10-mai-17	O PNEU	Pneus tracteur	1 472,88 €
D2017-048	10-mai-17	AGORA	Chaises	1 971,00 €
D2017-049	11-mai-17	GC ELEC	Électro ménager	1 397,74 €
D2017-050	12-mai-17	VM matériaux	Fourniture vestiaire salle de sports	442,30 €
D2017-051	12-mai-17	Monnier	Sirène salle Althéa	226,80 €
D2017-052	13-mai-17	Couffé auto	Voiture Docker	8 300,00 €
D2017-053	15-mai-17	WURTH	Achat fourniture ST	687,41 €
D2017-054	15-mai-17	Échoppe	Achat fourniture ST	288,00 €
D2017-055	15-mai-17	MF PRO	Achat fourniture ST	1 412,23 €
D2017-056	16-mai-17	DRANGUET-BRASSEUR	Vente anciens logement et bâtiment de La Poste	128 000,00 €
TOTAL				189 450,32 €

3. N°2017-05-43 Autorisation de signature des marchés de travaux de transformation d'une salle de classe en bibliothèque municipale

Par délibération du 12 janvier 2017, le Conseil Municipal avait :

- Approuvé l'Avant-Projet Détaillé (APD) de la bibliothèque dont le montant total des travaux est de 195 000,00 € HT soit 234 000,00€ TTC, hors mobilier, et aménagement intérieur et extérieur,
- Autorisé le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour ce projet.

Cette consultation a été lancée le 13 mars 2017 sous la forme de marché ordinaire, passé selon une procédure adaptée, la date limite de remise des offres a été fixée au 14 avril 2017, avant 12h00.

Ci-dessous les lots concernés par cette consultation ainsi que le nombre de réponses par lot :

Lot	Nombre de réponse
Lot 01 Gros œuvre - Désamiantage – Déconstruction – Désamiantage – Déconstruction	2
Lot 2 Charpente bois	3
Lot 3, Couverture et bardage zinc	3
Lot 4 Menuiseries extérieures Aluminium	2
Lot 5 Menuiseries intérieures bois	1
Lot 6 Cloisons sèches – Plafonds	2
Lot 07 Revêtements de sols souples – Faïence	2
Lot 08 Peinture – Revêtements muraux	3
Lot 09 Électricité courant fort – courant faible	5
Lot 10 Chauffage - Ventilation – Plomberie	4

Le groupement conjoint : SARL ADLIB, AUNEA INGENERIE, ECOVBAT dont le mandataire est SARL ADLIB sis 67, rue Aristide Briand 44150 ANCENIS, pour la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) relative à la réalisation du projet de transformation du bâtiment de la forge en bibliothèque municipale a réalisé un rapport d'analyse des offres qui a été présenté à la Commission d'Appel d'offres (CAO).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 15 mai 2017, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a attribué les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et changement d'affectation d'une ancienne salle de classe en bibliothèque municipale comme suit :

N°	LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Gros œuvre - Désamiantage - Déconstruction	TILLAUT	ZA le Fuseau, 285, rue des Chênes 44440 RIAILLÉ	47 333,30 €	56 799,96 €
2	Charpente bois	BRISSET	ZA Les Couronnières, 340, rue Pierre et Marie Curie 49530 LIRÉ	26 000,00 €	31 200,00 €
3	Couverture et bardage zinc	CLAUDE	ZA du Château Rouge - Mésanger BP 10022 44151 ANCENIS cedex	20 000,00 €	24 000,00 €
4	Menuiseries extérieures Aluminium	BRISSET	ZA Les Couronnières, 340, rue Pierre et Marie Curie 49530 LIRÉ	11 800,00 €	14 160,00 €
5	Menuiseries intérieures bois	MCPA	ZI La Fouquelière, 115, rue HENDI Le Chatelier 44150 ANCENIS	10 493,00 €	12 591,60 €
6	Cloisons sèches - Plafonds	AUNEAU	ZI la Ferté - Rue de Rome 44370 VARADES	28 333,33 €	34 000,00 €
7	Revêtements de sols souples - Faïence	APELLE	La Pichaudière 44521 COUFFÉ	8 750,00 €	10 500,00 €
8	Peinture - Revêtements muraux	APELLE	La Pichaudière 44521 COUFFÉ	9 700,00 €	11 640,00 €
9	Électricité courant fort - courant faible	EP2C	ZI de la Peltière, rue d'Aquitaine, 49740 LAROMAGNE	5 369,77 €	6 443,72 €
10	Chauffage - Ventilation - Plomberie	EP2C	ZI de la Peltière, rue d'Aquitaine, 49740 LAROMAGNE	17 700,00 €	21 240,00 €
TOTAL				185 479,40 €	222 575,28 €

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer, avec les entreprises attributaires ci-dessus, les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et changement d'affectation d'une ancienne salle de classe en bibliothèque municipale,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la 1^{ère} réunion chantier avec les entreprises retenue est prévue le 02 juin 2017 à 9h30 en mairie.

4. N°2017-05-44 Lutte collective contre les corvidés année 2017 – Participation financière de la commune

Les dispositions concernant l'agrément préfectoral de piégeage, ne s'appliquent pas aux personnes qui capturent les corvidés au moyen de cages à corvidés dans le cadre d'opérations de luttes collectives organisées par les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et leurs fédérations (FDGDON44) Art.21 AM 29 Janvier 2007 (modifié 29 juin 2011).

L'agrément préfectoral de piégeage n'est pas nécessaire pour réguler les corvidés en lutte collective. La corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde sont classés nuisibles sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015.

La lutte est encadrée par un arrêté préfectoral annuel qui détermine le périmètre et la période de la lutte.

Le périmètre de la lutte est défini, après concertation des différents acteurs (FDGDON 44, FDC 44, Chambre d'agriculture 44, FNSEA 44 et DDTM...), par la localisation des dégâts de corvidés déclarés en 2016, ainsi qu'une logique de rotation annuelle.
Pour 2017, le périmètre couvre une surface de 175 200 ha.

Le montant de la lutte est calculé à partir de la surface communale totale.

Les nouvelles mesures obligatoires relatives à la prévention de l'Influenza aviaire augmentent le coût de la lutte.

Dans le cas d'un financement intégralement agricole, le coût communal sera réparti sur la Surface Agricole Utile (SAU) (sources Agrest), afin d'établir une clé de répartition du coût en fonction de la surface agricole utilisée par exploitation agricole. Ce dispositif n'est pertinent que si tous les agriculteurs exploitants de la commune participent.

Une participation financière de 0,29€/ha est demandée aux communes concernées. Pour la commune de Couffé la participation serait de 0,29€x3997 soit 1 159,13€.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer financièrement à la lutte collective contre les corvidés année 2017 à hauteur de 1 159,13€,
- **PRÉCISE** que cette participation sera versée directement au FDGDON44 sur présentation d'un rapport de lutte collective contre les corvidés année 2017 pour la commune de Couffé,
- **AUTORISE** Le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé qu'il y a 20 personnes de Couffé qui se sont déjà inscrites sur la liste des piégeurs.

5. N°2017-05-45 Demande de subvention exceptionnelle

Par courrier en date du 05 mai 2017 le Président de l'APE de l'école publique Hugues Aufray et le Président de l'APE de l'école privée école St-Joseph de Couffé ont co-signé et adressé une demande de subvention de 150,00€, à la commune, pour l'organisation de la fête des deux écoles.

La demande de subvention concerne la location auprès du Comité des Fêtes de Couffé de deux barnums au prix de 150€.

Il a été demandé s'il existe une convention entre la Mairie et le Comité des Fêtes de Couffé. Des recherches seront menées pour savoir s'il existe ou non une telle convention.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre 18 voix pour

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 150,00€ pour les deux écoles de la commune dans le cadre de l'organisation de la fête des écoles de 2017,
- **PRÉCISE** que la subvention sera versée directement au Comité des Fêtes de Couffé sur présentation d'une facture de 150,00€ pour la location de deux barnums.

6. N°2017-05-46 Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal est informé du contenu de la liste de créances irrécouvrables transmise le 06 avril 2017 par la Trésorerie Publique d'Ancenis, pour le budget principal de la commune, de l'exercice 2016 comme suit :

Numéro de la pièce	Montant (€)	Exercice
T-69	340,20	2016
T-62	340,20	
T-54	340,20	
T-47	340,20	
T-40	340,20	
T-76	158,76	
TOTAL	1 859,76	

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur pour créances éteintes le montant de 1 859,76€ sur le budget principal 2017.

7. N°2017-05-47 Décision modificative N°1 du Budget principal 2017 de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la Décision Modificative n°1 du budget principal 2017 de la commune comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget principal 2017 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTES		
CHAP.	Article	Montant	CHAP.	Article	Montant
011	6188	1 160,00			
65	6574	150,00			
65	6542	2 000,00			
022	022	-3 310,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTES		
CHAP.	Article	Montant	CHAP.	Article	Montant
041	21534	2 213,56	041	238	2 213,56
041	21534	4 427,13	041	1326	4 427,13
041	2158	19 846,37	041	238	19 846,37
041	2158	14 000,07	041	1316	14 000,07
TOTAL		40 487,13	TOTAL		40 487,13

8. Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité

- 8.1. CR comité consultatif bibliothèque du 19-04 -2017
- 8.2. CR comité consultatif Affaires Sociales du 19-04-2017
- 8.3. Aménagement jeux étang présenté à la Commission de travail Conseil communal des enfants du 08-04-2017
- 8.4. CR Commission Urbanisme – Révision du PLU
- 8.5. Comptages routiers
- 8.6. Planning permanences élections législatives

9. Questions diverses

- 9.1. Résultats de la consultation « enduit d'usure 2017 : 4 entreprises ont répondu à cette consultation, l'entreprise LANDAIS - 44522 Mésanger a été retenue pour un montant de 18 756,60€ HT
- 9.2. Information Assainissement non collectif COMPA : 185€ maximum une vidange de fosse septique / Assainissement par affermage : le contrat prend effet au 01-01-2023 pour Couffé
- 9.3. Benne à carton installée ce 18 mai 2017, 18 entreprises sont inscrites pour déposer leurs cartons
- 9.4. Fermeture Aire de Cuette : présence de l'amiante nécessitant une formation des agents, compétence départementale
- 9.5. Des cambriolages et des dégradations sur des véhicules ont été signalés, une vigilance est rappelée surtout pendant la période estivale.
- 9.6. Elodie BIARD, coordinatrice des TAM a annoncé son départ de son poste à compter du 12 juin 2017, un appel à candidature est lancé pour la remplacer
- 9.7. Le conseil est informé du décès de Pierre-Marie RIGOIS, qui fut conseiller municipal de 1992 à 1995 puis adjoint au maire de 1995 à 2008, il a été élu à la COMPA et 1^{er} président du SIVOM du canton de Ligné, ancien Président de l'Association St-Pierre de la maison de retraite de Ligné

Séance levée à 22h25

SÉANCE N°06 – PROCÈS VERBAL : Délibérations N°2017-05-43 à N°2017-05-47

L'an deux mille dix-sept le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine CORABOEUF, Maire. Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRÉSENTS :

Mme Josiane BOIZIAU - M. Laurent COQUET - Mme. Martine CORABOEUF - Mme Nathalie COURGEON - M. Anthony GARNIER - Mme Magali JAHAN - Mme Sylvie LE MOAL - Mme Patricia LEBOSSÉ - Mme Sylvie LECOMTE - M. Claude LERAY - M. Bruno MICHEL - Mme Géraldine MOREAU - M. Dominique NAUD - M. Bertrand RICHARD - M. Pascal ROBIN – Mme Florence SALOMON - M. Éric SOULARD

ABSENTS-EXCUSÉS :

M. Rémy BOURCIER

Mme Suzanne LELAURE

POUVOIRS

M. Rémy BOURCIER donne pouvoir à M. Bruno MICHEL

Mme Suzanne LELAURE donne pouvoir à Mme Florence SALOMON

Mme Sylvie LE MOAL a été désignée secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
BOIZIAU Josiane		LERAY Claude	
COQUET Laurent		MICHEL Bruno	
COURGEON Nathalie		MOREAU Géraldine	
CORABOEUF Martine		NAUD Dominique	
GARNIER Anthony		RICHARD Bertrand	
JAHAN Magali		ROBIN Pascal	
LE MOAL Sylvie		SALOMON Florence	
LEBOSSÉ Patricia		SOULARD Éric	
LECOMTE Sylvie			

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie.